CR1

Les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes dans l'habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord aux Îles-de-la-Madeleine

6214-014-001

4 4

Gouvernement du Québec Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre es changements climatiques Le député de Viau

Québec, le 28 mars 2017

Monsieur Pierre Baril, président Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) Édifice Lomer-Gouin 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

L'habitat floristique de la Dune-du-Nord, situé aux Îles-de-la-Madeleine, a été créé en 2005 pour la protection du corème de Conrad, une espèce floristique désignée menacée au Québec en 2001. Dans le cadre d'un appel d'offres lancé par Hydro-Québec, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine souhaite implanter un parc éolien de 6 MW dans une partie de cet habitat.

En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 19 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (chapitre E-12.01), je donne mandat au BAPE de tenir une consultation afin que le public puisse s'exprimer sur les enjeux concernant l'habitat floristique de la Dune-du-Nord et les espèces floristiques désignées ou susceptibles d'être désignées qui y sont présentes, à partir de la documentation disponible à ce jour sur le projet.

Le mandat du Bureau débutera le 3 mai 2017 et le rapport devra m'être déposé au plus tard le 3 juillet 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

DAVID HEURTEL

p.j.

Cabinet de Quèbec Édifice Marie-Guyart, 30° élage 675, boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec) GTR SV7 Téléphone: 418 521-3911

Télècopieur : 418 643-4143 Cournel : ministre@mddelcc.gouv.qc.ca Cabinet de Montréal 141, avenue du Président-Kennedy, 8° étage Montréal (Québec) HZX 1Y4 Téléphone : 514 864-8500

Téléphone: 514 864-8500 Télécopleur: 514 864-8503

